



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

Montréal, le 5 octobre 2026

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle

Avis est donné que l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec aura lieu **par visioconférence le jeudi 12 novembre 2026 à 11 h 30.**

Il est possible de s'inscrire en remplissant le [formulaire en ligne disponible ici](#).

Dans le cadre de votre inscription à l'AGA 2026, nous devons recueillir votre nom et votre adresse courriel ainsi que votre numéro de permis. Ce chiffre est inscrit sur votre carte de membre et celle-ci est disponible via le Portail de l'Ordre en cliquant sur la tuile « Adhésion ». Vous devez obligatoirement fournir ces informations afin que l'Ordre puisse confirmer votre identité, considérer votre présence pour le quorum et vous accorder le droit de vote. L'Ordre collecte et utilise les renseignements personnels de ses membres conformément aux dispositions législatives en vigueur.

SEULEMENT les membres inscrits à l'AGA recevront un lien de connexion unique qui leur permettra de participer et, le cas échéant, de voter à distance, en temps réel. **Ce lien sera transmis quelques heures avant la tenue de l'événement.** Lors de leur inscription, les membres seront également invités à fournir un numéro de téléphone afin de faciliter le recours au support technique au besoin.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Présidence de l'assemblée
 - 1.2 Constatation de la régularité de l'avis de convocation
 - 1.3 Constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2025
4. Rapport annuel 2025-2026
 - 4.1 Activités du conseil d'administration et de la présidence
 - 4.2 Rapport de la direction générale sur les opérations de l'Ordre
 - 4.3 États financiers audités
 - 4.4 Période de questions
5. Cotisation pour l'exercice 2027-2028
 - 5.1 Rapport de la secrétaire de l'Ordre : consultation préalable des membres sur la cotisation annuelle 2027-2028
 - 5.2 Consultation de l'assemblée sur la cotisation annuelle 2027-2028
6. Approbation de la rémunération de la présidence et des autres administratrices et administrateurs élus
7. Nomination des vérificateurs pour les états financiers 2026-2027
8. Vœux de l'assemblée
9. Clôture de l'assemblée

La directrice générale et secrétaire,

Marie-Josée Villeneuve, avocate, MBA, ASC

Consultation sur la cotisation annuelle 2027-2028

En vertu du *Code des professions* (articles 85.1 et 103.1), la secrétaire de l'Ordre doit mener une consultation auprès des membres au moins 30 jours avant l'AGA sur le montant de la cotisation annuelle pour l'année à venir. Un [document de consultation](#) incluant notamment le projet de résolution du conseil d'administration modifiant le montant de la cotisation, les prévisions budgétaires et la ventilation de la rémunération des administratrices et administrateurs pour l'exercice 2027-2028 est également disponible.

Vous pouvez transmettre vos commentaires au plus tard le **7 novembre 2026 à 16 h 30** en remplissant ce [formulaire](#). Comme prévu par le *Code des professions*, les commentaires reçus seront communiqués aux membres qui assisteront à l'AGA et ils auront alors l'opportunité de s'exprimer à nouveau sur ce sujet.

DOCUMENTATION

L'ensemble de la documentation nécessaire à la préparation de la rencontre est disponible sur le site web de l'Ordre.

- Avis de convocation et ordre du jour proposé
- Projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2025 de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
- Rapport annuel 2025-2026 incluant les états financiers audités
- Document de consultation incluant le projet de résolution du conseil d'administration modifiant la cotisation annuelle, les prévisions budgétaires et la ventilation de la rémunération des administratrices et administrateurs élus pour l'exercice 2027-2028
- *Règlement sur les élections au conseil d'administration et l'organisation de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*
- *Politique régissant les assemblées générales*
- *Politique de rémunération de la présidence*
- *Politique sur la rémunération des administrateurs et des membres de comités*